

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. DE L'ISLET**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL**

Verbatim de la séance extraordinaire du 18 février 2021 en remplacement de l'enregistrement audio de cette séance.

Le maire souhaite la bienvenue aux élus(e) présents. Bienvenue à tous et les membres répondent : Monsieur Jocelyn Couillard répond : bonsoir, madame Diane Turcotte répond : bonsoir, Monsieur Jacques Morin répond : bonsoir et monsieur Réjean Couture répond; bonsoir.

Le maire fait l'ouverture de la séance extraordinaire et mentionne : Moi, Hervé Dancause déclare la séance extraordinaire du 18 février 2021 ouverte avec une renonciation de l'avis de convocation.

Il mentionne : que l'ordre du jour soit :

Au point 1 : Ouverture de la séance;

Au point 2 : Renonciation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour;

Au point 3 : les sujets à discuter seront : La ratification du comité des Loisirs de Saint-Marcel inc.;

Et un point pour une demande de subvention au Programme de gestion des actifs de la fédération canadienne des municipalités. La directrice générale ajoute : en modification de la résolution 18-02-21.

M. le maire reprend : Une période de question pour ceux d'entre vous qui veulent poser une question et le dernier point, la clôture et la levée de la séance.

Le maire mentionne : Pour l'ouverture de la séance:

considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

considérant que les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 26 février 2021;

considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance;

en conséquence, il est proposé par ... , appuyé par ...que la présente séance du conseil soit tenue par visioconférence, que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer; que cette séance extraordinaire soit disponible sur le site internet. Je prendrais un proposeur s'il-vous-plait, Madame

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. DE L'ISLET**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL**

Diane Turcotte propose et un secondaire s'il-vous-plait, Monsieur Réjean Couture donne son appui. M. le maire répète. M. Réjean Couture, seconde.

Au point numéro 2 : Renonciation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour. M. le maire mentionne : vous renoncez tous à l'avis de convocation? Tout le monde présent répond en même temps : oui.

Le maire dit : est-ce que je peux avoir une proposition pour l'ordre du jour s'il-vous-plait? Le conseiller Jocelyn Couillard répond : Jocelyn, je propose. Est-ce que je peux avoir un secondaire : Le conseiller Jacques Morin répond : Jacques Morin je seconde.

M. le maire reprend : le premier sujet à discuter ce soir est : La ratification du comité des Loisirs de Saint-Marcel;

Donc, si vous voulez, nous allons accepter les membres du comité des Loisirs de Saint-Marcel;

À la présidence, le poste demeure vacant; le vice-président est Frédéric Caron, le poste de secrétaire demeure vacant, le trésorier est Jocelyn Dancause et comme administrateur, il y a Danielle Lafleur, Patrick Charbonneau et Jacques Morin qui agit aussi à titre de représentant comme conseiller municipal.

Puis-je avoir un proposeur s'il-vous-plait? Monsieur Jocelyn Couillard mentionne : je propose et m. le maire reprend puis-je avoir un secondaire s'il-vous-plait? Monsieur Réjean Couture répond : Réjean Couture je seconde.

M. le maire reprend : Au point suivant, la municipalité demande une subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la fédération canadienne des municipalités en modification de la résolution 18-02-21. Il demande à la directrice générale : Sonia peux-tu donner les explications s'il-vous-plait?

La directrice générale donne l'explication suivante : la municipalité a déjà demandé en février une subvention pour la gestion des actifs concernant l'inventaire et l'évaluation de l'état des actifs prioritaires, sur la priorisation et la planification des interventions et à cela, on ajouterait l'élaboration de la politique de gestion des actifs municipaux puisqu'on peut se rendre jusqu'à un montant de 50 000\$ pour cette demande de subvention et que l'on devra quand même faire cette politique de gestion des actifs. Je suggère de l'ajouter à la demande de subvention. Je demanderais une modification au programme de gestion des actifs en ajoutant l'élaboration de la politique de gestion des actifs. La directrice générale demande aux élus s'ils sont d'accord. La réponse de tous est positive. Celle-ci prend le temps de chercher la résolution.

La directrice générale lit la résolution qu'elle avait déjà préparée : attendu que la municipalité de Saint-Marcel demande une subvention au Programme de gestion des actifs de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'évaluer l'état des actifs prioritaires et le plan préliminaire de gestions des actifs;

attendu que la municipalité désire déposer un projet modifié en ajoutant l'élaboration de la politique de gestion des actifs;

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**M.R.C. DE L'ISLET**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL**

en conséquence, il est proposé par ....., appuyé par .....et résolu:

que le Conseil de la municipalité de Saint-Marcel demande à madame Sonia Bisson de présenter une demande de subvention modifiée au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour L'Évaluation de l'état des actifs prioritaires et le plan préliminaire de gestion des actifs;

que la municipalité de Saint-Marcel s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs:

- Inventaire et évaluation de l'état des actifs prioritaires;
- Priorisation et planification des interventions;
- Ajouter: Élaboration de la politique de gestion des actifs municipaux;

que la municipalité de Saint-Marcel consacre 5 393 \$ de son budget au financement des coûts associés à ce projet;

que le budget total de ce projet soit de 53 928 \$.

M. le maire reprend : Puis-je avoir un proposeur s'il-vous-plait? Madame Diane Turcotte mentionne : Diane Turcotte, je propose et m. le maire reprend puis-je avoir un secondaire s'il-vous-plait? Monsieur Jacques Morin répond : Jacques, je seconde. On serait rendu à la période de question : Est-ce que vous avez des questions? Non, ok. Qui est-ce qui propose la clôture et la levée de cette séance extraordinaire? M. Réjean Couture de répondre, je propose la levée de cette séance. M. le maire dit. Que cette séance soit terminée et il est 21.38 heures.

Merci et bonne fin de soirée